



Genève, le 22 octobre 2008

Aux représentant(e)s des médias

Communiqué de presse du 22 octobre 2008

Remboursement ininterrompu des prestations de l'assurance-maladie : le Groupe Mutuel annonce son retrait pour 2009

Le Groupe Mutuel a annoncé son intention de se retirer, le 31 décembre 2008, de la convention que le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) a signée avec certains assureurs-maladie. Il invoque les négociations en cours au plan suisse entre la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et SantéSuisse. Le DSE confirme une information publiée ce jour dans la presse locale.

La convention appliquée à Genève depuis février 2007 garantit le maintien du remboursement des prestations de l'assurance-maladie pour presque 80 % des assurés du canton. Elle corrige ainsi les effets négatifs de l'art. 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Les négociations engagées au niveau suisse entre la CDS et SantéSuisse portent précisément sur cette question. Nul ne peut cependant en prédire l'issue. C'est pourquoi, M. François Longchamp, Conseiller d'Etat en charge du DSE, en a appelé au maintien d'un dialogue constructif entre le Groupe Mutuel et le canton de Genève. Le DSE maintient en effet son objectif, à savoir que tous les assurés du canton soient préservés d'une suspension de leurs prestations de l'assurance-maladie. Le DSE rappelle à tous les assurés de caisses non conventionnées qu'ils courent le risque, en cas de non paiement de leurs primes, de ne plus être couverts contre les risques de maladie.

Le DSE rappelle toutefois que la meilleure garantie d'être remboursé de façon ininterrompue est de payer régulièrement ses primes d'assurance-maladie.

Assureurs-maladie ayant adhéré à la convention (situation au 16 octobre 2008) :

- Assura
- Atupri
- Moove Sympany (anciennement : Caisse-maladie 57)
- Concordia
- CSS, avec Auxilia et Arcosana
- CPT
- Hotela
- Intras
- Vivao Sympany (anciennement : ÖKK)
- Supra.

*Le Groupe Mutuel n'appliquera la convention que **jusqu'au 31 décembre 2008** (avec AMB, Avantis, Avenir, Caisse-maladie du bois et du bâtiment (CMBB), Caisse-maladie de la fonction publique, Easy Sana, EOS, Hermès, Mutuel Assurances, Fondation Natura.ch, Panorama, Philos, St-Moritz, Troistorrents, Universa et Caisse la Vaudoise).*